

L'action de Nantes Métropole

Certains déchets, par leur volume, vous embarrassent plus que d'autres.

Un encombrant, c'est un équipement usagé de la maison :

- ⇒ de grande taille
- ⇒ non dangereux
- ⇒ non toxique
- ⇒ non biodégradable

Déposés sur le trottoir, ou abandonnés dans la nature, ces déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Un système de collecte ou d'accueil de ces déchets existe.

Nantes Métropole met à disposition :

- ⇒ un réseau de 12 déchèteries et 4 écopoints (mini déchèteries)
- ⇒ un camion de collecte spécifique selon un calendrier à retirer auprès de votre pôle de proximité ou, pour la Ville de Nantes, à demander au numéro vert :

▶ N° Vert 0 800 344 000

En pratique...



- ⇒ Pour toute demande d'intervention concernant la collecte des déchets, contactez votre **pôle de proximité** (notez le numéro de votre pôle ci-dessous/voir également la fiche écoGeste n°701, « Le pôle de proximité pour vous faciliter la ville ») :

Tél. :

- ⇒ Habitants de Nantes : pour toute demande d'intervention concernant la collecte des déchets et les déchets en général (y compris les encombrants), contactez **Allo Propreté** :

▶ N° Vert 0 800 344 000

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



- ⇒ La carte des déchèteries, écopoints et pôles de proximité de Nantes Métropole

Toute l'info de Nantes Métropole

www.nantesmetropole.fr

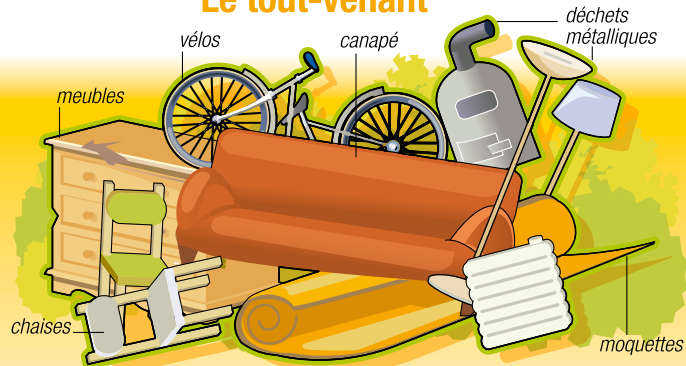
Les déchets écoGeste n°205

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

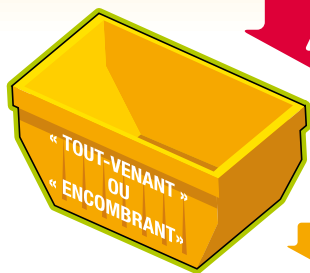
Machine à laver, matelas, chaises, cafetière...
Tous les gros déchets ne sont pas forcément des encombrants. Ils sont pourtant tous triés, recyclés ou valorisés.
Apprenez à les reconnaître.

Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Le tout-venant



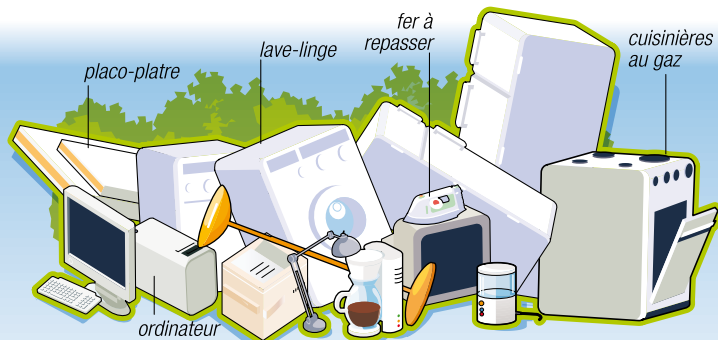
- ➔ **Meubles hors d'usage et ustensiles** tels que chaise, table, divan, fauteuil, châssis avec ou sans vitre (hauteur et largeur maximum 1,5 m), porte-fenêtre, conduite d'eau, treillis, bassine, etc...
- ➔ **Matelas, tapis, moquettes**
- ➔ **Plaques d'isolation, emballages** des équipements électroménagers
- ➔ **Les déchets métalliques** (vélos, sommiers,...)



À déposer dans votre déchèterie dans le caisson nommé « Tout-venant » ou « encombrant » ou à déposer dans votre rue le jour de ramassage des encombrants (voir calendrier)

Les meubles sont broyés, incinérés et l'énergie dégagée est ensuite utilisée pour alimenter un réseau de chaleur. Les métaux sont incinérés dans les hauts fourneaux pour produire à nouveau de l'acier et de l'aluminium. Une tonne d'acier recyclé fait économiser une tonne de minerai de fer.

Les équipements électriques et électroniques



- ➔ **Les déchets d'équipements électriques et électroniques :** réfrigérateur, lave-vaisselle, fer à repasser, cafetière électrique, ordinateur,... à déposer dans toutes les déchèteries



À déposer dans les déchèteries dans les caissons nommés DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Les éléments recyclables tels que les métaux, les plastiques et autres métaux précieux sont triés tandis que les appareils les plus dangereux sont dépollués notamment les gaz des écrans ou des appareils de froid.

TRUCS & astuces

- 1 **Dans les déchèteries, le bois (de mobiliers, cageots...)** est collecté séparément et fait l'objet d'un traitement et d'une valorisation propre.
- 2 **Pensez à demander au magasin** vous vendant un appareil neuf de reprendre votre ancien appareil.
- 3 **Pensez aux filières sociales et solidaires:** elles récupèrent gratuitement les objets réparables ou réutilisables. Les objets sont soit remis en état, soit démantelés dans le respect des réglementations sur la protection de l'environnement.
- 4 **Les vêtements** que vous ne portez plus peuvent servir à des associations de bienfaisance, apportez-leur.
- 5 **Privilégiez l'achat :**
 - de biens d'équipements durables et réparables
 - de produits écolabellisés « NF-Environnement » ou « Écolabel européen ».

➔ **30 420 tonnes d'encombrants ont été collectées en 2006** dont 514 tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques.